



63^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Dialogue avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits humains en Russie

Intervention de S.E. Mme Anne Goedert, Représentante permanente du Luxembourg

Genève, le 21 septembre 2026

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Nous déplorons vivement le refus persistant des autorités russes de coopérer avec votre mandat.

Votre rapport révèle une réalité glaçante : la Russie ne se contente pas d'étouffer les voix critiques à l'intérieur de ses frontières, mais exporte ses méthodes bien au-delà. Des assassinats ciblés, retours forcés, cyberattaques et pressions administratives deviennent des armes systématiques pour faire taire des opposants exilés.

Des journalistes, membres de la société civile ou défenseurs des droits humains russes exilés subissent une répression transnationale toujours plus agressive. Leur travail est si crucial qu'ils sont traqués jusqu'en dehors de la Russie, tout comme parfois leurs proches qui sont restés en Russie. Nous saluons leur courage exceptionnel.

Le lien avec l'invasion à grande échelle et injustifiée en Ukraine est clair : la rapporteuse note que les actes de répression transnationale commis par la Russie se sont multipliés depuis février 2022.

Le rapport met en lumière une situation particulièrement alarmante aussi pour les groupes les plus vulnérables comme e.a. des représentants de minorités ethniques, des femmes fuyant des mariages forcés ou des violences domestiques, ou des personnes LGBTQI+ désignées comme « extrémistes » et « terroristes » poursuivies jusqu'en exil. [Ces communautés subissent ainsi une double peine : déjà persécutées en Russie, elles restent ciblées à l'étranger.]

Madame Katzarova,

Quelles mesures les États pourraient-ils prendre pour protéger efficacement ces victimes, en particulier les plus vulnérables ?

.

(250 mots)